

NOMINATIONS

■ **DRIEA Ile-de-France**: Emmanuelle Gay (IGPEF), est nommée directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France, à compter du 23 avril 2018, pour une durée de cinq ans.

■ **Fédération de la plasturgie et des composites**: Benoît Hennaut, PDG de Nicoll, a été élu Président de la Fédération Française de la Plasturgie et des Composites. Cette organisation compte plus de 3.300 entreprises pour quelque 130.000 salariés et un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros.

■ **CPCU**: Camille Bonenfant-Jeanneney a été nommée Directrice générale de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Elle succède ainsi à Marc Barrier et prend la direction du premier réseau de chaleur de France.

■ **Cerema**: Pascal Berteaud (IGPEF), est nommé directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

■ **CGEDD**: Barbara Bour-Desprez et Sophie Fonquernie sont nommées comme membres associées du Conseil général de l'environnement et du développement durable, membres de sa formation d'autorité environnementale, pour une durée de 3 ans, en raison de leurs compétences en matière d'environnement.

■ **GRAIE**: Pascal Boistard, Directeur du centre Lyon-Villeurbanne d'Irstea a été élu président du Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 24 avril 2018 à Chambéry. Il succède à Frédéric Cherqui qui va poursuivre ses travaux de recherche en Australie pendant deux ans.

■ **DDPP des Pyrénées-Atlantiques**: Pierre Cabridenc a été nommé directeur départemental adjoint de la protection des populations des Pyrénées-Atlantiques à compter du 27 mai 2018.

■ **DDT de la Corrèze**: Laurent Cyrot est nommé directeur départemental adjoint des territoires de la Corrèze à compter du 13 mai 2018.

■ **Ademe**: Cédric Bourillet est nommé membre du conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en qualité de représentant du ministre chargé de l'environnement, en remplacement de Marc Mortureux.

■ **Ministère de l'écologie - DGALN**: François Adam est nommé directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, à compter du 11 mai 2018, en remplacement de Laurent Girometti, appelé à d'autres fonctions.

■ **Ifremer**: Par arrêté en date du 4 mai 2018, Patrick Vincent, directeur général délégué de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, exerce par intérim les fonctions de président du conseil d'administration chargé de la direction générale de cet établissement.

Trois groupes de travail ont été constitués sur les thématiques "Diagnostic technique et financier de la gestion de l'eau et de l'assainissement", "Ingénierie technique et juridique" pour monter les projets d'investissements et de modernisation et "Ingénierie de

financement" afin de mobiliser de nouveaux outils de financement.

Le Gouvernement souhaite accompagner les élus pour qu'ils puissent réaliser les investissements nécessaires à l'entretien, au renouvellement et à la modernisation des installations, en priorité dans les territoires

ruraux. Ces Assises de l'eau ont pour but d'établir un diagnostic précis, de mettre en place un plan qui permettra d'assurer une bonne capacité d'ingénierie technique aux collectivités locales et de déployer une ingénierie financière adaptée à toutes les situations, notamment en zone rurale. ■

Le nouveau référentiel « Géomembranes certifiées » est paru

L'Association Française des Producteurs de Géomembranes (APRODEG) et l'ASQUAL (Association pour la Promotion de la Qualité) viennent de présenter le nouveau référentiel « Géomembranes certifiées » dont la mise en application est effective depuis le 17 mai 2018. Initiée par le Comité Français des Géosynthétiques (CFG) au début des années 1990, la certification ASQUAL « Géomembranes certifiées » concerne aujourd'hui la grande majorité des géomembranes mises en œuvre en France.

Depuis sa création, la certification a évolué essentiellement en nombre de producteurs et références certifiés sur la base des exigences initiales. En 2014, le diagnostic des besoins des parties prenantes à la certification et la recherche d'une meilleure cohérence des exigences avec la certification de service ASQUAL « Application de géomembranes » ont conduit l'APRODEG et l'ASQUAL à travailler sur une révision du référentiel intégrant les évolutions réglementaires

(relatives au marquage CE ou à la loi sur l'eau par exemple), mais aussi technologiques et économiques, sans oublier les besoins exprimés par les utilisateurs.

La révision du référentiel est le fruit du travail d'un groupe dédié au sein du Comité Technique « Géomembranes », composé de producteurs, d'utilisateurs, d'auditeurs et de laboratoires d'essais. Il a fallu pas moins de 4 années, pour que les besoins des utilisateurs et la volonté des producteurs de mieux caractériser la qualité de leurs produits, puissent être pris en compte.

Les évolutions du référentiel concernent l'introduction de seuils de performance (essais de caractérisation) sur les caractéristiques mécaniques en fonction de l'épaisseur et de la nature chimique de la géomembrane, la mesure de l'aptitude à l'usage de la géomembrane à travers un test de soudabilité lors de l'admission d'un nouveau produit, la précision des plages de variation autorisées pour bien prendre en compte l'exigence de performance établie par le référentiel, et la mise en place d'un contrôle de suivi

périodique avec prélèvement de produit hors usine permettant de maintenir une surveillance des performances du produit tout au long de sa certification. Par ailleurs, le recueil des méthodes d'essais a été mis à jour et externalisé afin de permettre une révision au plus près des normes, intégrer le retour d'expérience du groupe des laboratoires réalisant les essais pour la certification et faciliter la mise en place des contrôles réalisés par les producteurs. Le séquençage des parties du référentiel a été réaménagé afin de clarifier le processus d'obtention de la certification (objet, champ d'application, intervenants, exigences techniques et modalités d'admission, de suivi et de renouvellement de la certification, dossier de demande).

Le périmètre de la certification française des géomembranes s'applique aux géomembranes telles que définies dans la norme NF P84-500 et répondant aux caractéristiques minimales précisées dans le référentiel. La certification s'applique aux familles de géomembranes en PVC-P UV ou Non UV, PEHD, PP-F, EPDM et bitumineuses. ■

Encore disponible



Guide des Nouveautés Techniques 2018

Le Guide des Nouveautés Techniques 2018 est un numéro spécial de la revue L'Eau, L'Industrie, Les Nuisances qui rassemble chaque année les nouveaux matériels, produits, procédés, savoir faire développés dans le domaine de l'eau.

<http://www.revue-ein.com>